

CONVOCAATION

Séance du conseil communal n° 2024/11

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

lundi 9 décembre 2024 à 14.30 heures

en la salle des séances de la mairie à Hesperange pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Séance publique

1. Finances :
 - 1.1. Vote du budget rectifié de l'exercice 2024 et du budget de l'exercice 2025 ;
 - 1.2. Plan pluriannuel de financement pour les années 2026-2029 - communication ;
 - 1.3. Approbation de titres de recette ;
2. Propriétés immobilières :
 - 2.1. Approbation d'actes ;
 - 2.2. Approbation de contrats de bail ;
 - 2.3. Approbation de contrats de mise à disposition et d'utilisation d'un logement ;
3. Création de postes :
 - 3.1. Un poste de fonctionnaire dans le groupe de traitement A1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat communal ;
 - 3.2. Un poste d'employé communal dans le groupe d'indemnité A1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service des finances ;
 - 3.3. Un poste de fonctionnaire dans le groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique, pour les besoins du service technique ;
 - 3.4. Un poste d'employé communal dans le groupe d'indemnité A1, sous-groupe scientifique et technique, pour les besoins du service technique ;
 - 3.5. Trois postes de salarié à tâche manuelle pour les besoins du service des régies ;
4. Règlement général de la circulation :
 - 4.1. Modifications à durée indéterminée ;
 - 4.2. Modifications à durée déterminée ;
5. Fixation de l'indemnité revenant aux membres des jurys d'examen de l'école de musique ;
6. Concessions de cimetière ;
7. Questions émanant des conseillers ;
8. Divers : affaires courantes et communications ;

Séance à huis clos

9. Engagement d'un employé communal dans le groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique ;
10. Approbation de la démission d'un fonctionnaire communal.

Convoqué à Hesperange, le 3 décembre 2024.

Le collège des bourgmestre et échevins.